



33^{ème} MUSICALIES EN SOLOGNE

Festival des Arts Populaires en Musique

Les 3, 4 et 5 mai 2019 à Pierrefitte Sur Sauldre (Loir-et-Cher)

BULLETIN D'INSCRIPTION GROUPE BÉNÉVOLE

À renvoyer avant le 10 janvier 2019 à l'adresse suivante :

musicaliesensologne@gmail.com

Attention : Le nombre de créneaux destinés aux scènes ouvertes n'étant pas extensible, et **le festival peut être amené à refuser des candidatures.** **Merci de votre compréhension.** Dans le cas d'une demande pour plusieurs passages, merci d'indiquer votre ordre de préférence.

Artistes:

Nom de l'artiste ou du groupe :

Nombre de personnes :

Style :

Instruments :

Site internet :

Liens audio ou vidéo :

Coordonnées du représentant :

Nom - Prénom :

Adresse postale :

.....

Tél. :

E-mail :

Souhaite participer à (indiquez l'ordre de préférence):

❖ATELIERS durée 1h30 à 2h*entre 9h30 et 11h30 (à vous de préciser)

NATURE de l'Atelier :

samedi 4 mai - Horaire souhaité :.....

sur une scène couverte dans une salle

dimanche 5 mai - Horaire souhaité :.....

sur une scène couverte dans une salle

Souhaite participer à (indiquez l'ordre de préférence):

❖SCÈNE OUVERTE COUVERTE ET EN ACOUSTIQUE(durée du passage 1h*)

samedi 4 mai de 14h à 19h - Horaire souhaité :

scène avec parquet dans une salle scène sans parquet

dimanche 5 mai de 14h à 19h - Horaire souhaité :

scène avec parquet dans une salle scène sans parquet

Nature de la prestation :

❖SCÈNE OUVERTE BAL NOCTURNE SUR PARQUETS COUVERTS, SONORISÉE
(durée du passage 1h30*) (balance sur le 1^{er} morceau)

samedi 4 mai de 21h15 à 2h - Horaire souhaité :

❖LA GRANDE VEILLÉE soirée collective et participative en intérieur ou extérieur selon la météo(amenez votre voix, votre instrument, vos pieds pour danser, vos histoires à raconter, votre bonne humeur et votre convivialité !)

dimanche 5 mai à partir de 19h30

PROPOSITION :.....
.....

M'engage à respecter les horaires et arrêter le bruit dans le village après l'heure de fin des animations : ← **MERCI DE COCHER LA CASE POUR ACCORD.**

**Rappel : *Chaque temps de passage incluent le temps d'installation.
Le festival met à disposition des artistes une consigne libre.
Matériels et instruments restent sous la responsabilité de leurs propriétaires.**